

### Sous-section 1.—Le gouvernement fédéral\*

La conservation, l'expansion et la réglementation générale des pêches maritimes, fluviales et lacustres, sont confiées à trois organismes fédéraux, sous la direction du ministre des Pêcheries.

- 1° Le ministère des Pêcheries proprement dit, dont le siège est à Ottawa (Ontario), et les bureaux régionaux, sous la direction de surveillants en chef sont à Vancouver (C.-B.), Winnipeg (Man.), Halifax (N.-É.), et St-Jean (T.-N.).
- 2° L'Office technique et scientifique des pêches du Canada, qui dirige huit stations au pays et dont le siège est à Ottawa.
- 3° L'Office des prix des produits de la pêche dont le siège est à Ottawa.

Un bref aperçu des fonctions des organismes (1°) et (2°) est donné dans la présente sous-section et suivi d'un article spécial décrivant en détail le rôle de l'office des recherches sur les pêcheries du Canada.

**Le ministère des Pêcheries.**—Les principales fonctions du ministère sont de conserver et d'accroître les pêches du Canada, d'encourager l'expansion de l'industrie de la pêche dans l'économie nationale, d'examiner les produits de la pêche, d'établir des normes de qualité et de favoriser l'utilisation optimum de cette ressource naturelle, ainsi que de faire comprendre au public l'importance de la ressource en question et de l'industrie qui l'exploite.

Le gros du personnel du ministère travaille sur les lieux et se compose principalement des équipes de protection et d'inspection. Les agents de protection, y compris ceux qui sont à bord des 83 vaisseaux de surveillance et de protection du ministère, sont chargés de la mise en vigueur des règlements de conservation adoptés sous le régime de la loi sur les pêcheries et d'autres lois visant à obtenir à perpétuité un rendement maximum des pêches. Ils sont aussi chargés de l'inspection des produits du poisson et des usines de conditionnement, sous le régime de la loi de l'inspection du poisson et des articles pertinents de la loi sur les viandes et conserves alimentaires.

La Division de la conservation et de l'expansion est chargée de mettre en œuvre le programme du ministère en ce domaine. Les agents de protection font respecter les règlements ayant trait aux zones restreintes, aux périodes de fermeture, aux restrictions visant la situation et les genres d'engins de pêche, et surveillent aussi les cours d'eau de fraye, que de plus, ils tiennent libres d'obstructions. Les biologistes étudient les problèmes qui se rattachent à la pollution et aux approvisionnements d'eau, tandis que les ingénieurs construisent des échelles pour permettre au poisson de contourner tous les genres d'obstacles. Enfin, cette division s'occupe des établissements de pisciculture dirigés par le ministère en vue de repeupler les eaux dont l'administration lui incombe.

Depuis quelques années, une prime est versée pour la destruction de phoques communs, porteurs de parasites, sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, à raison de \$10 pour les adultes et \$5 pour les jeunes. La somme totale payée au cours de l'année terminée le 31 mars 1959 s'élève à \$34,891.

La Division de l'inspection et de la consommation examine le poisson et ses produits afin que leur qualité réponde aux normes établies. Elle a des laboratoires d'inspection du poisson sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique ainsi qu'à Toronto et Winnipeg. Un personnel d'économistes ménagères fait des épreuves dans des cuisines d'essai à Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver, Halifax, Edmonton et Winnipeg et diffuse, au moyen de séances de démonstration et de causeries, les meilleures méthodes de préparation et de cuisson du poisson et de ses produits.

Au moyen d'expositions et de publications, ainsi que par la radio, la télévision et le film, la Division des renseignements et de l'éducation tient le public au courant de l'industrie de la pêche et des travaux du ministère, afin de faire mieux comprendre la valeur de cette richesse naturelle et l'importance de l'industrie qui l'exploite. La Division collabore étroitement aux travaux accomplis par la Division de la conservation et de l'expansion pour favoriser les pêches, et seconde activement la Division de l'inspection et de la consommation dans le dessein de faire croître la consommation des produits du poisson canadien aux États-Unis et dans d'autres pays.

\* Revu au ministère des Pêcheries, Ottawa.